

## Appel à projet - Résidence de journaliste

Date limite de dépôt de dossier : le 18 février 2019

### CAHIER DES CHARGES

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) coordonne une convention territoriale d'éducation artistique et culturelle qui vise à développer un large accès aux arts et à la culture des jeunes générations dans tous leurs temps de vie mais aussi des personnes éloignées de la culture par la mise en place d'une politique d'action culturelle cohérente, favorisant la complémentarité des acteurs à l'échelle du territoire. Chaque année un / des projet(s) sont validés.

Pour cette saison 2018-2019 la question de l'éducation aux médias a retenu l'attention de l'ensemble des partenaires :

- Le ministère de la culture - Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le ministère de la cohésion des territoires,
- Le ministère de l'éducation nationale - Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ardèche,
- Le ministère de la justice - Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse Drôme-Ardèche,
- Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation – Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes
- Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- Le Département de l'Ardèche
- Réseau Canopé, établissement public national,
- La Caisse d'allocations familiales de l'Ardèche

**La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche souhaite par conséquent accueillir une résidence de journaliste à des fins de médiation, d'éducation aux médias et au numérique. Le projet fait l'objet d'un appel à candidatures de professionnel(le)s des médias et de l'information.**

## 1. Objets généraux d'une résidence de journaliste

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias et au numérique sur un territoire autour d'un professionnel de l'information. Cette résidence s'adresse aux habitants du territoire et plus particulièrement aux jeunes.

## 2. Présentation du territoire

**Créée le 1er janvier 2017, la « Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche » est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Ce sont au total 42 communes (43 000 habitants), dont la ville de Privas - préfecture de l'Ardèche, qui se sont unies, pour créer un nouvel ensemble territorial.**

L'agglomération est en charge du développement économique, du transport et de la mobilité, du cadre de vie et du développement durable, du volet social et de la politique de la ville, de la culture et des sports, etc. Elle s'adresse entre autres aux entreprises, petites et grandes, à l'enfance, à la jeunesse et à la famille, elle prend en charge les eaux usées, les déchets et leurs traitements.

**Les communes de la Communauté d'Agglomération se trouvent toutes à proximité et à moins d'1 heure de l'autoroute A7.** 2 sorties d'autoroute, à Valence sud et Loriol, permettent de rejoindre le territoire. <https://www.privas-centre-ardeche.fr/Geographie>

Les actions d'éducation artistique et culturelle se déroulent davantage sur les zones éloignées de l'offre culturelle : le plateau de Vernoux, la vallée de l'Eyrieux et le quartier Nouvel Horizon à Privas (quartier repéré dans le cadre de la politique de la ville). A terme, la convention EAC devra couvrir l'ensemble du territoire.

## 3. Les attendus spécifiques de cette résidence

L'objet principal de cette résidence consiste à développer des actions favorisant l'expression des jeunes en vue de la réalisation d'un portrait de leur territoire. Ce portrait pourra notamment les amener à s'interroger sur leur propre rapport au territoire : « Je m'ennuie, j'envie les citadins, je veux partir ou je suis fier de mon territoire, je m'accroche à mes racines ». Il les invitera à réfléchir à la manière dont ils vivent la ruralité et dont ils font réseau. Il les conduira également à s'intéresser à des initiatives locales. Il sera à la fois une occasion de valorisation des jeunes et un moyen d'appropriation du territoire.

L'éducation aux médias et à l'information sera au centre de ce projet afin de permettre une compréhension de la fabrication de l'information et d'aider à son décryptage. Le/la journaliste en résidence accompagnera le développement d'une pratique et d'une réception avertie des

différents médias et sensibilisera à la liberté d'expression. Il fera découvrir sa profession et ses problématiques actuelles.

La question de la rumeur et l'interprétation de "tout se sait à la campagne" pourra également être une base pour permettre la compréhension de la fabrication de l'information et aborder la question des « fake news ».

Parallèlement à ce projet de résidence, une action sur les médias est en cours avec le collège de l'Eyrieux à Saint Sauveur de Montgut. Les 4<sup>èmes</sup> ont débuté un parcours autour de la question du média Radio en lien avec Radio des Boutières (radio locale). Dans le cadre de cette résidence de journaliste, un lien devra donc également être développé avec ce projet. Sa forme sera à construire en concertation avec les différents acteurs.

La forme du rendu de la résidence sera définie par le/la journaliste en co-construction avec les animateurs et la coordinatrice de la convention EAC.

Le projet conçu par le journaliste pourra prendre diverses formes, mais il devra nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- Le projet devra être construit en partenariat avec les animateurs et les jeunes de la CAPCA, le/la journaliste aura pour mission d'impliquer les jeunes participants.
- Le projet devra créer du lien et si possible entre les générations, les associations de jeunes, favoriser la participation des citoyens.
- Le/la journaliste aura à prévoir dans son agenda un temps de co-construction avec les 3 animateurs mobilisés sur le projet en amont de sa présence effective de résidence.
- Le/la journaliste pourra aussi avoir des temps de présence sur le territoire où les habitants, les jeunes pourront venir à sa rencontre et échanger sur son travail.
- Imaginer un temps fort, des temps forts en lien avec les animateurs et la chargée de mission culture.
- Il y a deux espaces pour les jeunes avec des lieux identifiés et une animatrice d'un Point Infos Jeunes en itinérance sur le territoire de la CAPCA. Il sera important d'aller à la rencontre des jeunes de quartier sur Privas pour rendre compte de leur image du territoire et d'inclure cette dimension d'itinérance dans le projet.
- Le/la journaliste indiquera aux animateurs le nombre de jeunes possibles à accueillir par atelier.
- Travailler en équipe est important pour les animateurs. Le/la journaliste veillera donc à ce que le projet soit harmonisé entre eux et qu'il y ait un véritable projet en commun.

Le/ la journaliste aura dans son parcours la question des jeunes en zone rurale et ailleurs. Il est important que la résidence puisse nourrir son parcours professionnel.

La période estivale et notamment le mois de juillet sera la période durant laquelle les jeunes seront mobilisés. De plus, il y a des festivals, des actions culturelles sur cette période.

#### **4. Les publics bénéficiaires en priorité des actions sont les jeunes à travers :**

- Trois accueils de loisirs sur la CAPCA recevant un public de 11/17 ans, avec des animateurs couvrant des territoires éloignés les uns des autres. Il y a également une animatrice PIJ (Point Info Jeunes) itinérante sur l'ensemble du territoire de la CAPCA avec un camping-car aménagé à cet effet.
- Les associations de jeunes à rencontrer et qui pourraient être mobilisées par une résidence de journaliste.
- Les collèves : 2 classes de 4<sup>ème</sup> sur un temps à formaliser en lien avec les attendus de cette résidence.

#### **5. Modalité de mise en œuvre**

##### a) Conditions financières

Le budget disponible pour le coût total de la présence journalistique (rémunération et toutes taxes) pour une durée de 6 semaines est de 5 500€.

A cela s'ajoute la participation aux frais de :

- Logement : 720 €
- Déplacements : 800 €
- Repas : 300 €

**Le montant total pour cette résidence s'élève à 7 320 €**

Le / la journaliste résident doit être autonome pour ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

##### b) Conditions générales

Le/la journaliste en résidence proposera des pistes de travail en lien avec les attentes ci-dessus. Il/elle devra organiser son temps pour répondre à cette attente.

L'accueil du / de la journaliste se déroulera en juillet 2019 principalement. Sa présence pourra s'échelonner de mai à juillet avec une mise en œuvre sur le terrain essentiellement en juillet. Le calage de l'agenda se fera en lien avec les animateurs

Une convention de partenariat liera le/la journaliste et la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

## 6. Eligibilité et sélection

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national, désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invité à envoyer votre candidature accompagnée des pièces complémentaires :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre.
- Un curriculum vitae.
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc).
- Le candidat veillera également à préciser s'il est titulaire de la carte de presse.

Le comité de sélection sera composé de :

- La communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche
  - o La directrice du pôle attractivité
  - o La chargée de mission responsable de la coordination de la convention territoriale d'éducation artistique et culturelle
- De la DRAC
- Du Département
- De Canopé
- Des animateurs « jeunesse » concernés
- La coordinatrice enfance jeunesse en charge de la politique de la ville

**Date de jury :** le 5 mars 2019 après midi à Privas dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche, 1 rue Serre du Serret 07000 Privas

## 7. Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 18/02/2019

Les dossiers doivent être adressés par courrier postal et **par mail** avant la date butoir à l'adresse suivante :

Christine Praneuf  
Chargée de mission Culture / Coordination Education aux Arts et à la Culture  
Pôle de proximité de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche  
410 allée de Pras  
07240 Vernoux en Vivarais  
[christine.praneuf@privas-centre-aerdeche.fr](mailto:christine.praneuf@privas-centre-aerdeche.fr)

Une fois les dossiers sélectionnés, les candidats / candidates seront contacté(e)s pour se présenter devant le comité de sélection, mi-mars.